

Informations aux nouveaux accompagnants / responsables

Fournir un extrait de casier judiciaire

Depuis la saison 2021, nous demandons à tous les bénévoles un extrait de casier judiciaire (extrait privé). Celui-ci peut être commandé auprès de l'Office fédéral de la justice (sur Internet sous https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister_fr) ou au guichet de la Poste suisse. Les frais s'élèvent à 20 CHF et sont remboursés par nos soins.

La procédure et le contrôle sont effectués par le service du personnel. Nous te prions d'envoyer l'extrait de casier judiciaire dans les prochaines semaines à Claude Décoppet, responsable du personnel et de l'assurance qualité. Merci d'indiquer en même temps tes coordonnées bancaires ou postales afin que nous puissions te rembourser rapidement.

Procap Suisse
Département du personnel et de l'assurance qualité
Frohburgstrasse 4
4601 Olten
claude.decoppet@procap.ch

Gestion des chambres individuelles

Nous constatons un besoin croissant de la part des responsables de voyage/accompagnant-e de vacances, de pouvoir occuper une chambre individuelle pendant la durée de l'engagement. Nous comprenons ce souhait, mais nous ne pouvons malheureusement pas y répondre pour des raisons financières et structurelles. En tant qu'organisation à but non lucratif, nous ne pouvons pas supporter les coûts supplémentaires liés aux chambres individuelles. Nous devrions les ajouter au prix du voyage des clients.

De plus, il n'est pas possible de réserver suffisamment de chambres individuelles dans tous les hébergements.

Le supplément de la chambre individuelle est à la charge du responsable ou de l'accompagnant-e.